

# JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – Annonce

---

La directive AIFM II introduit de nouvelles règles, dont certaines régissent l'utilisation des outils de gestion de la liquidité (« OGL ») par les OPCVM et les fonds d'investissement alternatifs ouverts, qui doivent être implémentées d'ici le 16 avril 2026.

Au moins deux OGL appropriés doivent être choisis parmi ceux énumérés ci-dessous :

- mesures de plafonnement des remboursements ;
- prolongation des délais de préavis ;
- frais de remboursement ;
- ajustement de la valeur liquidative (swing pricing) ;
- régime du double prix ;
- droits d'entrée/de sortie ajustables acquis au fonds (anti-dilution levies ou ADL) ; et
- remboursements en nature.

Des clarifications mineures ont été apportées au prospectus de JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV, principalement aux sections « Négociations en nature, en espèces et Opérations en espèces dirigées », « Négociations en nature » et « Risque de liquidité » afin de refléter l'utilisation des OGL. Ces changements ne sont pas significatifs, n'introduisent pas de nouveaux OGL et ne modifient en rien le profil de risque ou le processus de gestion des Compartiments.

Pour toute question, veuillez contacter votre représentant local habituel.

---

Le présent document a été rédigé à des fins d'information uniquement. Par conséquent, les opinions qu'il contient ne sauraient constituer une recommandation à l'achat ou à la vente d'investissements ou d'intérêts y afférents. Toute décision fondée sur les informations contenues dans ce document est prise à l'entière discrétion du lecteur. Toute recherche figurant dans le présent document a été obtenue et peut avoir été utilisée par J.P. Morgan Asset Management pour ses propres besoins. Les résultats de ces recherches sont mis à disposition à titre d'information complémentaire et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de J.P. Morgan Asset Management. Sauf mention contraire, toutes les prévisions, données chiffrées, opinions, informations sur les tendances des marchés financiers ou techniques et stratégies d'investissement sont celles de J.P. Morgan Asset Management à la date du présent document. Elles sont considérées comme fiables au moment de la rédaction, ne sont pas nécessairement exhaustives et leur exactitude n'est pas garantie. Elles sont susceptibles d'être modifiées sans que vous en soyez prévenu ou informé. La performance et les rendements passés ne préjugent pas forcément des résultats futurs. Il est à noter par ailleurs que la valeur des titres et les revenus qui en découlent peuvent fluctuer en fonction des conditions de marché. Rien ne garantit que les prévisions formulées se réaliseront.

J.P. Morgan Asset Management est le nom commercial de la division de gestion d'actifs de JPMorgan Chase & Co et son réseau mondial de sociétés affiliées. Veuillez noter que si vous contactez J.P. Morgan Asset Management par téléphone, vos conversations sont susceptibles d'être enregistrées et contrôlées à des fins juridiques, de sécurité et de formation. Nous vous informons par ailleurs que les informations et les données que vous nous communiquerez ponctuellement seront collectées, stockées et traitées par J.P. Morgan Asset Management conformément à la Politique de confidentialité (EMOA) qui peut être consultée à l'adresse suivante : <http://www.jpmorgan.com/pages/privacy>.

Publié en Europe continentale par JPMorgan Asset Management (Europe) Société à responsabilité limitée, European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves, L2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B27900, capital social 10.000.000 EUR.

Publié au Royaume-Uni par JPMorgan Asset Management (UK) Limited, société agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority. Immatriculée en Angleterre sous le n° 01161446. Adresse du siège : 25 Bank St, Canary Wharf, Londres E14 5JP, Royaume-Uni Pour toute question sur ce qui précède, veuillez contacter le Siège social de la SICAV ou votre conseiller habituel. La dernière version du prospectus, le document d'informations clés (DIC) ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel, traduits en français et/ou en néerlandais, sont disponibles gratuitement sur demande au siège social du Fonds ou auprès du représentant local du Fonds et également sur notre site [www.jpmorganassetmanagement.be](http://www.jpmorganassetmanagement.be).

Les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site de la Beama [www.beama.be](http://www.beama.be) et sur notre site [www.jpmorganassetmanagement.be](http://www.jpmorganassetmanagement.be).

La ICAV

Nom : JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV

Forme juridique : ICAV de droit Irlandais

Type de fonds : OPCVM

Siège social : 200 Capital Dock, 79 Sir John, Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande

LV-JPM57892 | BE\_FR | 04/26